

Agrément Technique ATG avec Certification



TOITURES – REVÊTEMENTS
BITUME - APP/SBS

Villatop Duo XTRA
4,2 mm A

Valable du 21/09/2015
au 20/09/2020

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53, B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

VILLAS AUSTRIA GmbH
Industriestraße 18
AU-9586 Fürnitz
Tél. : +43 4257 2241 2170
Fax : +43 4257 2241 2063
Site Internet : www.villas.at
Courriel : office@villas.at

Fournisseur :

PRODEK INTERNATIONAL
Ambachtsstraat, 15
BE-2390 Malle
Tél. : +32 3 385 46 85
Fax : +32 3 385 44 85
Site Internet : www.prodek.be
Courriel : info@prodek.be

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

2 Objet

Cet agrément porte sur un système d'étanchéité de toiture pour toitures plates et inclinées, destiné au domaine d'application indiqué au tableau 1.

Le système se compose de la membrane d'étanchéité de toiture VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A à poser avec les composants auxiliaires décrits dans le présent agrément, conformément aux prescriptions d'exécution décrites au § 5. Les compositions de toiture autorisées à ce propos sont mentionnées dans la fiche de pose annexée.

La membrane d'étanchéité est soumise à une certification de produit conformément au règlement de certification ATG applicable. Cette procédure de certification comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par l'organisme de certification désigné par l'UBAtc asbl.

L'agrément de l'ensemble du système s'appuie en outre sur l'utilisation de composants auxiliaires pour lesquels une attestation assure qu'ils satisfont aux performances ou critères d'identification mentionnés au § 3.2.

Tableau 1 - Domaine d'application du système d'étanchéité compte tenu de l'A.R. du 19/12/1997 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire, y compris la modification prévue par l'AR du 04/04/2003 et celle prévue par l'A.R. du 01/03/2009.

Type de membrane d'étanchéité	Bâtiments où l'AR est d'application ⁽¹⁾			Bâtiments pour lesquels l'AR n'est pas d'application ⁽¹⁾ - habitations individuelles - bâtiments ≤ 100 m ² , max. 2 niveaux - travaux d'entretien
	Toitures sans lestage		Toitures avec lestage (gravier ≥ 50 mm,...) ⁽²⁾	
	Support non fusible (béton, bois, fibro-ciment, béton cellulaire, PUR/PIR/PF, MW, EPB, CG)	Support fusible (EPS – SE)		
VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A	Satisfait	Non démontré	Satisfait	Satisfait

⁽¹⁾ Les types de bâtiments sont définis conformément à l'A.R. du 19/12/1997 et à l'AR du 1/3/2009. Les revêtements d'étanchéité de toiture doivent soit satisfaire à la classe de réaction au feu A1 (conformément à l'AR du 19/12/1997) soit le système d'étanchéité doit répondre à la classification B_{roof} (t1) conformément à l'EN 13501 part. 5. Les toitures et toitures inversées avec protection lourde (par exemple du gravier ≥ 50 mm) sont censées être conformes aux exigences de l'A.R. relatif au comportement au feu.

⁽²⁾ Pour la définition de lestage, il convient de s'en référer à la décision de la Commission européenne du 06/09/2000 mettant en œuvre la directive 89/106/CEE en ce qui concerne la performance des couvertures de toiture exposées à un incendie extérieur : « Gravier répandu en vrac d'une épaisseur d'au moins 50 mm ou une masse ≥ 80 kg/m² (granulométrie maximale de l'agrégat : 32 mm, minimale : 4 mm) ».

3 Matériaux, composants du système d'étanchéité de toiture

3.1 Membranes d'étanchéité de toiture

Tableau 2 – Membranes d'étanchéité de toiture

Dénomination commerciale	Description
VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A	Membrane de plastomère (APP)/d'élastomère (SBS) modifié bituminée avec insertion d'une combinaison de polyester-voile de verre et avec paillettes d'ardoises colorées sur la face supérieure.

Les membranes mentionnées peuvent être utilisées comme couche supérieure pour les systèmes d'étanchéité prévus dans le présent agrément technique. Elles assurent l'étanchéité à l'eau pour autant qu'elles soient posées conformément aux prescriptions du § 5 et de la fiche de pose.

3.1.1 Description des membranes

Les membranes VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A sont obtenues par imprégnation et surfacage d'une couche d'insertion avec un mélange de plastomère (APP) sur la face supérieure/sur le dessus et d'un mélange élastomère (SBS) sur la face inférieure. Le mélange plastomère (APP) comprend environ 2/3 de bitume, 1/3 de résine plastomère (APP) et une certaine quantité de filler. Le mélange élastomère (SBS) comprend environ 88 % de bitume, 12 % de résine élastomère (SBS) et une certaine quantité de filler.

Pour la membrane VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A, l'insertion se compose d'une combinaison de polyester/verre de 250 g/m².

La face supérieure de la membrane est revêtue de paillettes d'ardoise.

La face inférieure de la membrane est revêtue de sable ou de talc.

Les caractéristiques des membranes sont présentées au tableau 3.

Les membranes VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A sont disponibles en 1 épaisseur de 4,2 mm.

Tableau 3 - VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A

Caractéristiques d'identification	VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A
Épaisseur (lisière) [mm] ± 5 %	4,2
Type d'insertion	PY 250
Type de mélange	- face supérieure A - face inférieure B
Masse surfacique [kg/m ²] ± 15 %	5,20
Longueur [m]	≥ 8,00
Largeur [m]	≥ 0,99
Face supérieure	- paillettes d'ardoise X
Face inférieure	- feuille PE X

Utilisation	VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A
En indépendance	X
Soudée	X
Dans du bitume chaud	-
Collée à froid	-
Fixation mécanique	-
Pose ⁽³⁾	E
⁽³⁾ E = monocouche	

Les caractéristiques des produits entrant dans la composition de VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A sont mentionnées aux tableaux 4 (insertion) et 5 (mélanges).

Tableau 4 - Insertion

Caractéristiques d'identification	PY 250
Masse surfacique [g/m ²] (± 15 %)	250
Résistance à la traction [N/50 mm]	
- longitudinale ± 20 %	930
- transversale ± 20 %	850
Allongement à la rupture [%]	
- longitudinal ± 15 % abs	40
- transversal ± 15 % abs	40

Tableau 5 - Mélanges

Caractéristiques d'identification	A (APP)	B (SBS)
R & B [°C]	≥ 150	≥ 120
Pénétration à 60 °C [1/10 mm]	≥ 30	/
Teneur en cendres [%] ± 5 %	(4)	(4)
Souplesse à basse température [°C]	≤ (4)	≤ (4)
(4) connu de l'organisme de certification		

3.1.2 Caractéristiques de performance des membranes

Les caractéristiques de performance de la membrane VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A sont reprises au § 6.1 du tableau 6.

3.2 Composants auxiliaires

3.2.1 Produits bitumineux

Les produits bitumineux dont la conformité par rapport à la PTV 46-002 est attestée peuvent être utilisés.

Il conviendra de porter une attention toute particulière à la compatibilité des composants auxiliaires avec la membrane utilisée.

3.2.2 Isolation thermique

L'isolation thermique doit faire l'objet d'un agrément technique avec certification (ATG) pour l'application en toiture.

3.2.3 Couche de désolidarisation

- Voile de verre ayant une masse surfacique ≥ 50 g/m²
- Tissu drainant, mat de polyester non tissé ≥ 150 g/m²

4 Fabrication et commercialisation

4.1 Membranes

Les membranes VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A sont produites dans la fabrique de VILLAS AUSTRIA GmbH à Fürtitz (Autriche).

Marquage: les rouleaux de toiture portent la marque, le fabricant, le logo de la marque ATG et le numéro d'ATG ainsi que le logo « ATG-B_{roof} (t1) certified ».

Les rouleaux de toiture sont emballés par palette sous un film rétractable. Il convient de mentionner le code de production sur le film rétractable.

La firme PRODEK INTERNATIONAL assure la commercialisation du produit.

5 Conception et mise en œuvre

5.1 Documents de référence

- NIT 215 : « La toiture plate – Exécution des ouvrages de raccord (CSTC) ».
- NIT 244 : « Les ouvrages de raccord des toitures plates : principes généraux (CSTC) »
- UEA_{tc} Technical Guide for the assessment of roof waterproofing systems made of reinforced APP or SBS polymers modified bitumen sheets (2001)
- Feuillelet d'information de l'UBA_{tc} n° 2012/01 : « Sollicitation au vent sur toitures plates selon la norme au vent NBN EN 1991-1-4 » (UBA_{tc}).
- Directives de mise en œuvre du fabricant.

5.2 Conditions hygrothermiques – pare-vapeur

Voir la NIT 215 du CSTC.

5.3 Pose de l'étanchéité de toiture

Il convient de poser l'étanchéité de toiture conformément à la NIT 215 du CSTC.

Les travaux seront interrompus par temps humide (pluie, neige, brouillard) et lorsque la température ambiante est inférieure à +5 °C.

La fiche de pose donne la composition de toiture autorisée selon le type de pose et la nature du support et précise si l'AR du 19.12.1997, sa révision du 04.04.2003 et sa modification par l'AR du 01.03.2009 sont d'application ou non.

Le recouvrement des lés s'établit à 80 mm au minimum dans le sens longitudinal et 100 mm au minimum dans le sens transversal. Ces valeurs peuvent être maintenues, dans la mesure où le retrait de ces lés est inférieur à 0,3 %.

Le raccord est réalisé à la flamme ou à l'air chaud sur toute la largeur du recouvrement qui est en même temps compressé soigneusement.

Une masse de bitume suffisante doit refluer du raccord pour obtenir une bonne soudure.

L'application en toiture verte à plantation extensive est autorisée moyennant la pose par-dessus l'étanchéité d'une feuille PE (LDPE, épaisseur minimale de 0,4 mm avec recouvrement en indépendance d'un mètre minimum). Les toitures vertes à plantation intensive, qui requièrent un essai de résistance aux racines conformément à l'EN 13948, font l'objet d'un ATG séparé.

5.4 Détails de toiture

Pour ce qui concerne les joints de dilatation, les relevés, les rives de toiture et les chéneaux, il y a lieu de se référer à la NIT 244 du CSTC et aux spécifications du fabricant. Concernant l'étanchéité à l'air et la sécurité au feu, il convient d'exécuter les détails de toiture de sorte à éviter les fuites d'air et à assurer la sécurité incendie lors des travaux.

5.5 Stockage et préparation du chantier

Voir la NIT 215 du CSTC.

5.6 Résistance aux effets du vent

La résistance aux effets du vent de l'étanchéité de toiture est déterminée à partir des effets du vent à prévoir. Celle-ci est calculée conformément au feuillelet d'information n° 2012/01 (UBA_{tc}).

Les valeurs de calcul ci-après de résistance aux effets du vent de l'étanchéité doivent être prises en considération :

- Système posé en indépendance : poids du substrat selon le feuillelet d'information n° 2012/01 (UBA_{tc}).
- Soudé en adhérence totale : 3000 Pa ⁽⁵⁾
- Soudé en adhérence partielle : 2000 Pa ⁽⁵⁾

Les valeurs de calcul mentionnées sont comparables à l'effet d'une action du vent présentant une période de retour de 50 ans, telle qu'indiquée dans le feuillelet d'information n° 2012/01 (UBA_{tc}).

⁽⁵⁾ Deze waarde is gebaseerd op ervaring. Een hogere waarde kan steeds ontleend worden uit windproeven.

En cas d'utilisation des valeurs de calcul mentionnées, il convient de respecter la fiche de pose. Ces valeurs de calcul doivent être vérifiées par rapport aux valeurs de calcul pour l'isolant de toiture (voir l'ATG de l'isolant), la valeur de calcul la plus basse étant à prendre en considération.

6 Performances

Les caractéristiques de performance de la membrane VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A sont reprises au § 6.1.

La colonne UEAtc/UBAtc précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UEAtc/UBAtc. La colonne « fabricant » mentionne les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

Les caractéristiques de performance du système sont reprises au § 6.2. La colonne UEAtc/UBAtc précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UEAtc/UBAtc.

À défaut de ces critères, le tableau mentionne les résultats d'essais en laboratoire. Ces valeurs ne sont pas déduites d'interprétations statistiques et ne sont pas garanties par le fabricant.

Tableau 6 - VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A

	Critères ⁽⁶⁾		Méthode d'essai	Essais d'évaluation ⁽⁷⁾
	UEAtc/UBAtc	Fabricant		
6.1 Performances de la membrane				
Épaisseur [mm] (lisière)	MDV ± 5 %	4,2	NBN EN 1849-1	X
Stabilité dimensionnelle [%] L	≤ 0,3	≤ 0,2	NBN EN 1107-1	X
Résistance à la déchirure au clou [N]			NBN EN 12310-1	
L	≥ 150	≥ 250		X
D.	≥ 150	≥ 250		X
Résistance à la traction [N/50 mm]			NBN EN 12311-1	
L	MDV ± 20%	1.100		X
D.	MDV ± 20%	850		X
Allongement à une résistance à la traction maximum [%]				
L	MDV ± 15 % abs	40		X
D.	MDV ± 15 % abs	40		X
Souplesse à basse température [°C]			NBN EN 1109	
- neuf				
o face supérieure (APP)	≤ -5	≤ -20		X
o face inférieure (SBS)	≤ -15	≤ -25		X
- après 28 jours à 80 °C				
o face supérieure (APP)	-	≤ -15		X
o face inférieure (SBS)	-	≤ -20		X
- après 6 mois à 70 °C			(NBN EN 1296)	
o face supérieure (APP)	≤ 0 et Δ ≤ -15 °C	≤ -10		X
o face inférieure (SBS)	≤ 0 et Δ ≤ -15 °C	≤ -15		X
Température d'écoulement [°C]			NBN EN 1110	
- neuf	≥ 100	≥ 100		X
- après 6 mois à 70 °C	≥ 90	≥ 90	(NBN EN 1296)	X
Adhérence des paillettes [%]	Δ ≤ 30 %	Δ ≤ 30 %	NBN EN 12039	X
6.2 Performances du système			NBN EN 12730	
6.2.1 Composition complète de la toiture				
Pénétration statique [classe L]				
- sur EPS 100	MLV	L20	méthode A	X
- sur béton	MLV	L20	méthode B	X
Pénétration dynamique [mm]			NBN EN 12691:2006	
- sur aluminium	≥ MLV	≥ 1.000	méthode A	X
- sur EPS 150	≥ MLV	≥ 1.000	méthode B	X

	Critères ⁽⁶⁾		Méthode d'essai	Essais d'évaluation ⁽⁷⁾
	UEAtc/UBAtc	Fabricant		
6.2.2 Raccords par recouvrement				
Résistance au pelage [N/50 mm] - neuf	≥ 100	≥ 100	NBN EN 12316-1	X
Résistance au cisaillement [N/50 mm] - neuf	≥ 500	≥ 750	NBN EN 12317-1	X
6.2.3 Essais aux effets du vent	Pas applicable			
6.2.4 Comportement au feu	Conformément à la NBN ENV 1187, les complexes de toiture suivants ont été testés (pente de 15 °) et satisfont à la classification au feu B _{ROOF} (t1) conformément à l'EN 13501-5 : - Rapport n°0135/12/a-N MS/Ai de HTBLuV Villach – Baustoffprüfstelle : bois + PUR 60 mm (+ coating en voile de verre bituminé) + VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A (système soudé en monocouche).			
6.2.5 Résistance chimique	Le lé résiste à la plupart des produits , mais pas à certaines substances telles que l'essence, le benzène, le pétrole, les solvants organiques, les graisses, huiles, goudrons, détergents et les produits d'oxydation concentrés à haute température. En cas de doute, il y a lieu de demander l'avis du fabricant ou de son représentant.			
⁽⁶⁾	- = pas de critères / = pas applicable			
⁽⁷⁾	X = Testé et conforme au critère du fabricant - = non testé			

7 Directives d'utilisation

7.1 Accessibilité

Seules les étanchéités comportant un dallage ou un revêtement équivalent sont accessibles. L'accès aux autres revêtements n'est permis que pour l'entretien.

7.2 Entretien

L'entretien de l'étanchéité de toiture et de sa protection sera effectué annuellement avant et après l'hiver. Il porte sur les points tels que mentionnés dans la NBN B46-001 ou dans la NIT 215.

7.3 Réparation

Les réparations d'un revêtement d'étanchéité de toiture ou de sa protection seront réalisées au moyen des mêmes matériaux que ceux qui ont été utilisés. Les réparations seront effectuées avec soin et conformément aux prescriptions du fabricant.

Fiche de pose de la membrane VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A

La fiche de pose ci-dessous donne une explication complémentaire du tableau 1 et mentionne les types de membrane et leurs techniques de pose en fonction du support, conformément aux exigences incendie comme prévues dans l'A.R. du 19.12.1997, y compris la modification prévue par l'A.R. du 04.04.2003 et la modification par l'A.R. du 01/03/2009. Les codes ont été repris de la NIT 215.

Dénomination du produit :

■ = VILLATOP DUO XTRA 4,2 mm A

Symboles utilisés :

X = applicable

O = application non prévue par cet ATG

(X) = requiert une étude complémentaire

Possibilités de pose : voir tableau ci-dessous + prescriptions de la NIT 215/NIT 229 du CSTC.

Pente : toitures présentant une pente ≤ 20°: lorsque l'inclinaison de toiture s'établit à plus sur une distance d'au moins 1 m, il convient de prévoir des fixations mécaniques supplémentaires pour prévenir le glissement. Dans ce cas, les modes de pose pour lesquels l'AR est applicable ne sont pas autorisés dans le cadre de cet agrément.

Tabel 1 - Fiche de pose

Méthode de pose	Support											Sous-couche	Couche de surface			
	Toiture isolée					Ancienne membrane bitumineuse	Toiture non isolée						AR d'application		AR pas d'application	
	PUR/PIR	PF	EPS-SE	MW, EPB	CG		béton	béton cellulaire	Multiplex	Fibro-ciment	Plaques de fibres de bois aggl. au ciment		plancher en bois	Toiture sans lestage		Toiture avec lestage
	(a)	(a)	(a)	(b)		(c)	(d)	(d)	(e)	(e)	(e)	(e)				

Pose en indépendance avec lestage

Monocouche	LL	X	X	X	X	O	X	X	X	(X)	(X)	(X)	(X)	(Couche de désolidarisation)	-	■ + lestage	■ + lestage
------------	----	---	---	---	---	---	---	---	---	-----	-----	-----	-----	------------------------------	---	-------------	-------------

Pose totalement soudée

Monocouche	TS	O	O	O	X	O	X	X	X	X	X	O	O	(verniss bitumineux)	■	■ + lestage	■
------------	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------	---	-------------	---

Pose partiellement soudée

Monocouche	PLs	X	O	X	X	O	X	X	X	X	X	O	O	(verniss bitumineux)+ VP40/15	■ (1)	■ + lestage	■
------------	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	-------------------------------	-------	-------------	---

- (a) PUR / PIR / PF / EPS : L'isolant est toujours revêtu d'un parement adapté.
- (b) MW / EPB : l'isolant est soudable en fonction du revêtement.
- (c) Ancienne membrane bitumineuse, il convient d'effectuer un examen de compatibilité.
- (d) Béton/béton cellulaire : Le béton doit être sec et comporter le cas échéant un vernis adhésif bitumineux. Pose en adhérence totale uniquement en cas de toiture avec lestage lourd ou sur béton sec, afin de prévenir le cloquage.
- (e) Bois (= Multiplex, ...) : Des bandes indépendantes doivent être placées sur les joints.
- (1) Pas applicable sur EPS-SE car non démontré.

8 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2894) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 8.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "DAKEN", accordé le 26 juin 2012.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 21 septembre 2015.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Peter Wouters, directeur



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

